

lutte contre les diamants de la guerre en Afrique, la prolifération des armes légères et des mines. Son action encourage aussi le développement des capacités africaines en maintien de la paix et sécurité par le biais des programmes du Centre Pearson pour la formation en maintien de la paix, mais également d'un appui financier à certaines institutions régionales comme l'OUA et la CEDEAO.

Il faut également souligner que le Canada accorde aussi une place importante à l'élaboration de normes humanitaires pour empêcher la violence et les abus contre des populations, surtout les enfants, particulièrement dans les situations de crise ou de conflit. Son engagement prend la forme de la promotion d'un droit d'intervention, surtout quand la sécurité humaine est menacée, un droit qui se cherche face aux intérêts encore souvent divergents des États et des résistances du principe de la souveraineté.

Dans la foulée de l'Assemblée du Millénaire, le Canada avait pris l'initiative de mettre sur pied une Commission internationale de l'intervention et de la souveraineté des États pour nourrir le débat sur le rapport entre intervention et souveraineté et offrir à la communauté internationale des outils d'action plus efficaces qui permettraient d'empêcher de nouveaux crimes d'inaction comme au Rwanda ou encore à Srebrenica. Le rapport de la Commission internationale milite pour une responsabilité internationale de protéger fondée sur la promotion et la défense de la sécurité humaine. L'initiative du Canada peut être perçue comme un signe de l'intérêt qu'il porte à l'émergence d'un régime international cohérent et juste de garantie de la paix et de la sécurité internationales.

Cette initiative a donc beaucoup d'implications pour l'Afrique car, dans son rapport, la Commission met en exergue le rôle que les organisations régionales (y compris celles africaines) peuvent jouer dans les interventions militaires et l'avènement d'une responsabilité internationale de protéger fondée sur la défense de la sécurité humaine. Étant donné les objectifs de la Déclaration du Millénaire, les propositions du Secrétaire Général de l'ONU, les priorités du NEPAD, le rapport de la Commission attire davantage l'attention sur les arrangements régionaux africains pour promouvoir la paix et la sécurité en Afrique, surtout dans le cadre d'un régime international fondé sur *la responsabilité de protéger*.¹⁵

Les déclarations de volonté sont nombreuses mais ne suffisent pas. Il faut surtout savoir quelles sont les implications de tels engagements, les possibilités et les choix à faire, et prendre la mesure des obstacles à contourner pour promouvoir le rôle des OIG régionales africaines dans la paix et la sécurité du continent. Les lignes qui suivent s'attachent à mettre en évidence ces points.

2.1 Des capacités régionales à améliorer

Il est possible de relever l'insuffisance des moyens financiers, le problème posé par le manque des capacités humaines, surtout au niveau des corps de commandement, les pays d'origine, l'absence de la volonté et de la coopération internationale à la commission régionale.

¹⁵ Commission internationale de l'intervention et de la souveraineté des États, *La Responsabilité de protéger*, Ottawa, Ont. : Centre de Recherche pour le Développement International, Décembre 2001, p.58.